

saisir dans le cas où elle se serviroit des charbons des mines de Saint-Etienne ou des environs et prononcer telle amende qu'il plaira au Conseil en cas de contravention. — (*Archives du Rhône*, C. 14.)

V

Novembre 1744.

Les intéressez de la verrerie de Roanne se sont plaint à M. de Rochebaron d'une rixe arrivée au mois de novembre dernier dans l'isle de Roanne, au sortir du bac, se plaignant que les s^{rs} Bonot fils, Palet et un autre marinier et le s^r Jars, négociant, avoit maltraité deux de leurs voituriers conduisant du sable et de la cendre de la ville à leur verrerie.

M. de Rochebaron, a chargé en conséquence de cette plainte, le s^r Defarges, lieutenant de prevost, de lui rendre compte du vray de cette affaire.

Le s^r Desfarges a écrit que, la veille de la rixe, ces voituriers de la verrerie, étant dans le bac avec le nommé Bonot fils et sortis du port, un des camarades dudit Bonot luy cria de le prendre ; les voituriers de la verrerie s'i opozèrent et l'un d'eux ayant un bâton avec lequel il aydoit à passer, Bonnot luy ota des mains avec menaces et injures réciproques.

Le lendemain, ces mêmes voituriers de la verrerie, venant de la ville et au sortir du bac, eurent des parolles avec Bonnot fils, Palet et le marinier que l'on ne vouloit pas passer la veille, les menaces furent suivies de gourmandes et coups donnés de part et d'autres.